

SOMMET ARABE

L'Algérie s'élève contre la marginalisation de la voix palestinienne

P3



LA CHRONIQUE D'ANOUAR AL ANDALOUSSI

24 février 1971 : L'audace pour une ambition

La décision audacieuse et courageuse de nationalisation des hydrocarbures prise le 24 février 1971 est restée jusqu'à aujourd'hui un événement majeur de l'histoire économique de notre pays. En effet, après les accords d'Evian, la décision de nationalisation des hydrocarbures

est à la fois une décision d'une grande importance par son aspect économique et surtout par son caractère politique puisqu'il s'agit d'un acte de la récupération de la souveraineté et de son exercice sur les ressources naturelles du pays.

P12

DÉCLARATION FINALE DU SOMMET ARABE DU CAIRE

**Rejet catégorique de toute forme
de déplacement forcé des palestiniens**

P11

Foot/ Ligue 1 Mobilis (19e J)

**Déplacement difficile du leader
et son dauphin à Oran et El-Bayadh**

P9

MUTATION DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉDUCATION POUR L'ANNÉE 2025-2026

Les clarifications du ministère

Le ministère de l'Éducation nationale a publié, hier, une déclaration de clarification concernant la participation des fonctionnaires nommés temporairement au mouvement de transfert pour l'année académique 2025-2026. « Suite à la décision de modifier la période de maintien dans le poste, qui permet au salarié de participer au mouvement de transfert annuel, de trois ans à deux ans, et conformément aux dispositions des articles 47 et 50 du décret exécutif 25-54 du 21 janvier 2025, portant loi fondamentale pour les salariés appartenant aux cadres spéciaux de l'éducation nationale, les employés nommés temporairement au cours de l'année académique 2022-2023 sont tenus de participer au mouvement de mutation pour l'année académique 2025-2026, car ils ont passé trois ans en poste », a indiqué le ministère. « Quant aux salariés nommés à titre temporaire au cours de l'année académique 2023-2024, c'est-à-dire ayant occupé le poste pendant deux ans, ils ont deux possibilités : Soit ils participent au mouvement de transfert pour l'année académique 2025-2026 et sont considérés comme liés par celui-ci, et ainsi leur poste devient vacant et ils perdent la période de séjour au poste, soit ils accomplissent trois ans étant donné que leur nomination a eu lieu avant la promulgation du décret exécutif mentionné ci-dessus », a-t-il ajouté. R.N.

DISTRIBUTION DE LOGEMENTS LE 5 JUILLET PROCHAIN

Les préparatifs vont bon train

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a entamé une série de réunions préparatoires en prévision de la distribution de logements le 5 juillet prochain, à l'occasion de la célébration du 63e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, a indiqué un communiqué du ministère. Dans ce cadre, le ministre du secteur, Mohamed Tarek Belaribi, a présidé, mardi au siège de la Banque nationale de l'Habitat (BNH), une réunion consacrée à la préparation de la distribution de logements dans les wilayas de Batna, Blida et Béchar, et ce, en présence des cadres centraux, des directeurs du logement, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'architecture, et de la construction, ainsi que des responsables des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) des trois wilayas concernées. Lors de cette rencontre, M. Belaribi a donné des instructions pour "la révision du programme devant être distribué en juillet prochain et l'augmentation du quota de logements à distribuer". Il a également insisté sur la nécessité de coordonner les efforts entre les directions du logement et de l'urbanisme concernant la formule de l'habitat rural et des lotissements sociaux, de définir le programme à distribuer, de revoir les dispositions de réalisation et de respecter les délais, et de régler les doutes de l'ensemble des opérateurs dans les délais impartis conformément à la législation en vigueur. M. Belaribi a, par ailleurs, relevé l'importance de lancer l'ensemble des projets d'équipements publics inscrits au titre de 2025 "avant début juin prochain", a conclu le communiqué. R.N.

MICRO-CRÉDIT

17.000 bénéficiaires du dispositif de l'ANGEM en 2024

Le nombre total de personnes ayant bénéficié de financement dans le cadre du dispositif de l'ANGEM, a atteint au terme de l'année écoulée, plus d'un million de bénéficiaires, dans divers domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la pêche, les services et la très petite industrie, depuis la création de l'agence.

Le nombre de personnes ayant bénéficié de micro-crédit dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM), a atteint 17.000 bénéficiaires en 2024, a révélé, hier sur les ondes de la Radio nationale, la directrice générale de l'ANGEM, Souad Bendjemil. En outre, pas moins de 24.000 personnes ont bénéficié de sessions de formation dans plusieurs domaines axés sur le renforcement des compétences des jeunes diplômés des instituts et universités et des titulaires de diplômes supérieurs tels que les médecins et les vétérinaires en administration des affaires et en gestion financière et sur la création de micro-entreprises, a-t-elle précisé. Ces formations ont ciblé également les diplômés des instituts de formation, les femmes des zones reculées et les femmes au foyer, a-t-elle ajouté.

Ainsi, le nombre total de personnes ayant bénéficié de financement dans le cadre du dispositif de l'ANGEM, a atteint au terme de l'année écoulée, plus d'un million de bénéficiaires, dans divers domaines, notamment l'agriculture, l'industrie, la pêche, les services et la très petite industrie, depuis la création de l'agence. Le montant des crédits octroyés par l'ANGEM selon le mode de financement mixte (ANGEM-Promoteur), pour l'achat de matières premières, s'élève à 250.000 DA, et à 1 million de DA selon le mode de financement triangulaire (ANGEM/Banque/Promoteur), pour les activités de production. La directrice générale a, dans ce contexte, fait savoir que l'agence examine actuellement la possibilité de révision des montants de financement en coordination avec le ministère de tutelle. « L'Agence nationale du microcrédit œuvre au financement de petites activités dans les régions de l'intérieur en accompagnant les personnes sans revenus ainsi que celles ayant des revenus faibles et instables dans le but de contribuer aux programmes de développement local et à lutter

SANTÉ

Le renforcement de la coopération avec l'OMS évoqué

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a reçu le représentant du bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, Phaneul Habimana, avec lequel il a évoqué les voies et moyens de renforcer les relations de coopération, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Cette rencontre, qui a eu lieu mardi au siège du ministère en présence de cadres de l'administration centrale et du bureau de l'OMS, a permis d'évoquer les relations de coopération entre les deux parties, précise le communiqué. Le ministre a souligné l'engagement constant de l'Algérie à améliorer son système de santé dans le cadre d'une vision stratégique africaine qui tient compte de la coopération entre l'Algérie et les pays



contre le chômage à travers les prêts qu'elle octroie», a-t-elle assuré, avant d'ajouter : « l'agence accompagne également les petits entrepreneurs et porteurs de projets qui bénéficient d'un soutien financier dans le domaine du marketing en organisant des expositions locales, régionales et nationales pour promouvoir et vendre les produits, notamment à destination des producteurs et artisans ».

En vue d'atteindre les objectifs de l'agence en matière d'accompagnement des promoteurs, Mme Bendjemil a annoncé le lancement d'une série de sessions de formation certifiantes reconnues par l'Organisation internationale du Travail (OIT), au profit de 25 accompagnateurs et formateurs chaque deux mois. Selon elle, cette démarche vise à former un groupe de travail qui se déplacera dans différentes zones,

notamment montagneuses et frontalières, en vue d'accompagner les personnes souhaitant bénéficier des financements de l'Agence, et ainsi leur épargner les déplacements, notamment pour les femmes au foyer. Par ailleurs, et en vue de faciliter la commercialisation et d'élargir le champ d'activité de l'agence, Mme Bendjemil a affirmé que l'ANGEM s'employait au développement d'une plateforme numérique dédiée au E-commerce, pour faire connaître les différents produits des bénéficiaires de microcrédits tout au long de l'année. Cette plateforme est à même d'encourager la production locale, et la promouvoir à l'échelle internationale, mais aussi à contribuer à la préservation des métiers et des petites industries, a conclu la DG.

Synthèse : Ali.C

du continent comme étant l'une de ses préoccupations majeures". Il a également précisé que "le développement et le renforcement de cette coopération suscitent un grand intérêt, afin de garantir le progrès des pays du continent africain et de renforcer les échanges entre eux". Il a, en outre, évoqué l'importance de "multiplier les efforts et d'élargir le soutien technique de l'OMS à la proposition de l'Algérie visant à créer un centre international de référence pour la vaccination et la lutte contre les maladies tropicales à Tamanrasset". De son côté, le représentant de l'OMS a salué la position stratégique de l'Algérie sur le continent africain, qui sera renforcée à l'avenir grâce au "succès diplomatique éclatant" qu'elle a récemment

remporté grâce aux efforts du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Dans le même contexte, le représentant a salué l'engagement total et absolu de l'Algérie à renforcer ses capacités dans le domaine de la santé", soulignant l'importance de la coopération continue entre l'OMS et l'Algérie pour renforcer le système de santé africain, grâce au travail réalisé par l'Algérie dans la production de médicaments, qui couvre plus de 70 % de ses besoins". Lors de cette rencontre, il a été convenu de "former un groupe de travail pour examiner et discuter des moyens de développer les relations de coopération entre l'Algérie et l'OMS".

R.N.

INCUBATEUR D'ENTREPRISES DE L'UNIVERSITÉ D'ORAN 2

Formation de plus de 400 étudiants sur la création d'entreprises

Plus de 400 étudiants porteurs de projets ont bénéficié d'une formation spécialisée sur la création d'entreprises innovantes et la gestion de labels, au sein de l'incubateur d'entreprises de l'Université d'Oran 2, depuis sa création en 2023, a indiqué la responsable de cette structure. Depuis son entrée en service, en 2023, "l'incubateur a travaillé sur le soutien à l'innovation et aux projets entrepreneuriaux, tout en offrant un environnement propice aux étudiants et aux porteurs d'idées innovantes pour transformer leurs projets en réalité dans le cadre de l'arrêté ministériel 1275 portant sur le mécanisme "un diplôme une startup" et même en dehors de ce cadre", a indiqué Nawal Bensalah, responsable de l'incubateur.

Au cours de la première année de son activité, l'incubateur a formé environ 100 étudiants porteurs de projets, chiffre qui a augmenté au cours de la deuxième année (2024) pour atteindre plus de 300 étudiants répartis sur 112 projets innovants tout au long de l'année, portant sur la création d'entreprises. La formation portait sur plusieurs aspects, tels que l'idée du projet, les techniques de communication, l'élaboration du business model (BMC), les tableaux techniques et économiques, le marketing numérique, ainsi que l'intelligence artificielle. Elle incluait également des formations sur la manière d'obtenir les labels "Projet innovant" et "Startup", ainsi que sur les démarches administratives et organisationnelles pour

créer une "Startup", y compris l'enregistrement des brevets, les droits d'auteur, et la propriété industrielle et intellectuelle. Il convient de noter que cette année n'a pas encore connu le processus de sélection des projets pouvant devenir des startups dans le cadre de la décision ministérielle 1275. Le nombre de projets devra augmenter par rapport aux années précédentes, sachant que les deux dernières années ont enregistré la réalisation de 54 projets innovants par des étudiants, qui ont soutenu leurs mémoires avec des prototypes permettant leur transformation en startups, selon la même source.

R.N.

SOMMET ARABE

L'Algérie s'élève contre la marginalisation de la voix palestinienne

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf a mis en avant, mardi au Caire, la nécessité de préserver et de respecter l'indépendance de la décision palestinienne, appelant à se mobiliser autour du peuple palestinien en vue de soutenir la consolidation du cessez-le-feu et le lancement des efforts de reconstruction dans la bande de Gaza, après plus de 15 mois d'agression sioniste.

Dans son allocution lors des travaux de la session extraordinaire du Conseil de la ligue arabe au niveau du sommet, consacrée à l'examen de la situation dans les territoires palestiniens occupés, M. Attaf a affirmé que l'Algérie "insiste sur la nécessité de préserver et de respecter l'indépendance de la décision palestinienne, notamment face aux velléités récentes visant à marginaliser la voix palestinienne et à l'exclure des démarches post-agression contre Gaza", ajoutant que ces démarches "doivent renforcer et non affaiblir les fondements de notre cause, et clarifier et non brouiller ses contours, sur la voie de l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain". "Nous sommes aujourd'hui appelés à nous mobiliser aux côtés de nos frères palestiniens, qui ont besoin de notre soutien pour consolider le cessez-le-feu, lancer les efforts de reconstruction et raviver la flamme d'une solution juste, durable et définitive, à travers l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain, avec El Qods pour capitale", a-t-il dit. Ce sont là, poursuit M. Attaf, "des priorités qui requièrent la contribution de tout un chacun, chacun depuis sa position et selon ses capacités et conditions. L'Algérie sera un acteur clé dans cette démarche et poursuivra l'accomplissement de son mandat arabe au sein du Conseil de sécurité onusien". L'Algérie "s'associe aujourd'hui aux voix de ses frères arabes pour réaffirmer son rejet catégorique des plans visant le déplacement des Palestiniens de leur terre, dénoncer les tentatives désespérées de séparer Gaza du reste des territoires palestiniens, et condamner toutes les manœuvres incessantes visant à annexer la Cisjordanie et à la détacher de son giron palestinien authentique", a-t-il ajouté. M. Attaf a mis en garde contre le dan-



ger d'aujourd'hui, à savoir "la dispersion d'un peuple après la tentative de l'exterminer, le déplacement d'un peuple après confiscation de sa terre, et l'anéantissement d'un projet national en le privant de ses porteurs. En d'autres termes plus claires : le danger aujourd'hui est celui d'effacer un peuple de l'histoire, en l'occurrence le peuple palestinien, et d'empêcher un Etat d'accéder à l'espace géopolitique contemporain, à savoir l'Etat palestinien", a-t-il dit. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères a souligné que le sommet arabe extraordinaire se tient "dans un contexte inédit de confusion et de désorientation, sur fond de délitement effréné des fondements du système des relations internationales contemporaines, qui connaît aujourd'hui des manifestations de repli sur soi, de tendance

unilatérale et de mépris du droit international, ainsi que l'imposition du rapport de force et de l'hégémonie". "Le peuple palestinien a fait face à toutes sortes de défis, a enduré les souffrances les plus dures et les plus cruelles, et a fait des sacrifices innombrables et indescriptibles, mais ce qui se dresse sur son chemin aujourd'hui est bien plus grave, et plus dangereux", a-t-il soutenu. "Que notre message soit clair et significatif, que notre parole soit unique et unie, et que notre rang soit unifié autour de nos frères palestiniens et autour de leur cause, de notre cause et de la cause de l'humanité tout entière", a conclu le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines.

R.N

Réunion du gouvernement

Au menu, la sécurité énergétique

Le Premier ministre, Nadhir Arbaoui, a présidé hier, mercredi, une réunion du gouvernement consacrée à l'examen des moyens de renforcer la sécurité énergétique. Lors de cette réunion, les grandes lignes de la feuille de route pour la diversification des sources d'énergie pour la production d'électricité ont été présentées, notamment les mesures et projets visant à développer les capacités nationales en matière d'énergies renouvelables et à augmenter leur contribution à la production d'électricité, ainsi que le renforcement de l'interconnexion des réseaux à travers le pays, afin de garantir une production énergétique durable. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a souligné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche dernier, l'importance de la rationalisation de la consommation des différentes

formes d'énergie. Il a appelé à «adopter une nouvelle méthode de régulation et de gestion, fondée sur des études approfondies susceptibles de nous offrir des solutions intégrées pour préserver l'énergie et l'exploiter dans le développement des différentes industries, tout en investissant dans les énergies nouvelles telles que l'hydrogène vert et l'énergie solaire, car l'Algérie dispose de grandes potentialités dans ce domaine ». Le président de la République a également exhorté le gouvernement à «établir une vision globale à court, moyen et long terme, de manière scientifique et réfléchie, afin de préserver le pouvoir d'achat des citoyens en matière de consommation d'énergie, en augmentant les investissements énergétiques et en luttant contre le gaspillage sous toutes ses formes». Un exposé a également été présenté sur la mise en œuvre de l'Agence nationale des

biens immobiliers touristiques, en particulier dans le domaine de l'assainissement des biens immobiliers touristiques et l'aménagement des zones d'expansion touristique, dans le but de renforcer l'offre immobilière destinée aux porteurs de projets d'investissement. De plus, une présentation a été faite concernant l'entrée en formation professionnelle pour le mois de février 2025, ainsi que les mesures prises pour la restructuration des domaines de la formation, en réponse aux besoins du marché national de l'emploi. La réunion a également étudié les moyens de relancer et d'adapter le programme des familles productives, qui vise à renforcer les mécanismes d'accompagnement et de soutien aux familles démunies, en les encourageant à s'engager dans le processus de production nationale.

R.N

CODE PÉNAL

L'Algérie adopte des modifications à l'article 87 bis

L'ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès du Bureau des Nations Unies à Genève et des organisations internationales en Suisse, Rachid Bladhane, a réaffirmé l'engagement continu de l'Algérie à développer son système juridique pour garantir le renforcement des droits et des libertés, en évoquant les modifications apportées à l'article 87 bis du Code pénal, relatif aux crimes qualifiés de terroristes et de subversifs. Lors de son intervention dans le cadre de la discussion générale sous le deuxième point de l'ordre du jour de la 58e session du Conseil des droits de l'homme, Bladhane a précisé que l'Algérie avait volontairement présenté son rapport intermédiaire dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU), et qu'elle avait accueilli le Rapporteur spécial sur la liberté de réunion pacifique et d'association, Clément Nyalestossi Voule, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme, Mary Lawlor, en septembre et décembre 2023 respectivement. Le diplomate algérien a souligné que les recommandations des rapporteurs de l'ONU avaient été traduites en modifications concrètes de la législation nationale, en particulier l'amendement des articles 87 bis et 96 du Code pénal. Ces modifications visent à garantir une application plus précise et claire du concept de crimes à caractère terroriste et subversif, conformément aux normes internationales, tout en veillant à ce que les droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution ne soient pas affectés.

De plus, Bladhane a mentionné la ratification par l'Algérie d'un décret régissant le travail de l'Observatoire national pour la prévention des discriminations et des discours de haine, placé sous la tutelle de la Présidence de la République, en tant qu'instrument de surveillance et de signalement de ces phénomènes aux autorités judiciaires compétentes, tout en mettant l'accent sur les campagnes de sensibilisation pour promouvoir les valeurs de la démocratie et de la tolérance.

Dans le cadre de la promotion des droits des groupes vulnérables, Belhadean a mis en lumière les efforts déployés pour protéger l'enfance, y compris l'élaboration d'un plan national de protection des droits de l'enfant (2025-2030), la criminalisation de toutes les formes de violence et d'exploitation contre les enfants, ainsi que les récentes décisions concernant l'extension du congé maternité à cinq mois pour les femmes travaillant, avec une couverture complète du salaire par la sécurité sociale.

QUEL EST LE CONTENU DE L'ARTICLE 87 BIS DU CODE PÉNAL ALGÉRIEN ?

Un débat juridique et des discussions continuent autour de l'article 87 bis du Code pénal algérien, adopté en novembre 2021, qui a redéfini l'acte terroriste dans la législation algérienne. Cet article stipule que « toute tentative, par n'importe quel moyen, d'accéder au pouvoir ou de modifier le système de gouvernement par des voies anticonstitutionnelles ou d'inciter à cela » est considérée comme un acte terroriste. Il autorise également la création d'une liste nationale des personnes et entités classées dans la catégorie du terrorisme.

En vertu de cet article, les peines pour les actes qualifiés de terroristes ont été renforcées, allant de l'emprisonnement à la réclusion à perpétuité, voire la peine de mort dans certains cas. Alors que les autorités algériennes estiment que cet article repose sur des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1566 de 2004 et 2362 de 2017, qui accordent aux États une certaine discrétion pour définir les actes terroristes, certains défenseurs des droits humains et organisations internationales ont appelé à une révision ou à l'abrogation de cet article.

R.N

EDUCATION NATIONALE

Déclaration sur le mouvement des transferts 2025-2026

Le ministère de l'Éducation nationale a publié hier, mercredi, un communiqué de clarification concernant la participation des employés nommés temporairement à la mobilité pour l'année scolaire 2025-2026. Le communiqué précise : « Les employés nommés temporairement dans le cadre de la mobilité pour l'année scolaire 2025-2026,

après que la durée de séjour dans le poste ait été modifiée, permettant à l'employé de participer à la mobilité annuelle, de 3 ans à 2 ans, conformément aux articles 47 et 50 du décret exécutif 25-54 du 21 janvier 2025, portant statut particulier des fonctionnaires relevant des corps spécifiques de l'éducation nationale, doivent tenir compte des

clarifications suivantes : 1 - Les employés concernés, nommés temporairement pendant l'année scolaire 2022-2023, sont obligés de participer à la mobilité pour l'année scolaire 2025-2026, car ils ont passé 3 ans dans leur poste. 2 - Quant aux employés nommés temporairement pendant l'année scolaire 2023-2024, ayant passé 2 ans dans leur poste, ils

ont le choix : soit participer à la mobilité pour l'année scolaire 2025-2026, auquel cas leur poste sera déclaré vacant et ils perdront leur durée de séjour dans le poste, soit compléter les 3 ans, étant donné que leur nomination a eu lieu avant la publication du décret exécutif 25-54 mentionné ci-dessus. »

R.N

ABATTEMENT DE 10%
POUR LE SOLDE
ANTICIPÉ DES
LOGEMENTS AADLLes modalités
d'application fixées

Les modalités d'application de l'abattement de 10% consenti par l'Etat au profit des bénéficiaires de logements acquis dans le cadre de la location-vente et désirant solder leur logement par anticipation ont été fixées dans un arrêté interministériel paru au Journal Officiel (JO) n 14. Cet arrêté, signé le 6 février dernier par les ministres des Finances et le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, porte sur l'abattement de 10% consenti par l'Etat au profit des bénéficiaires de logements dans le cadre du programme location-vente, calculé sur la base du montant des loyers restant à payer par le bénéficiaire de logement de location-vente. Les bénéficiaires des logements AADL doivent avoir réglé au moins 25% du prix total du logement et être à jour dans le règlement de leurs échéances pour pouvoir prétendre à l'abattement consenti par l'Etat, est précisé dans cet arrêté. Selon ce texte, les bénéficiaires désirant solder la totalité du montant du reste à payer de leurs logements location-vente, doivent soumettre une demande d'abattement, accompagnée des justificatifs de paiement des 25% requis, dont le modèle-type est publié dans le même arrêté. Cette demande d'abattement doit être soumise aux services compétents avant le paiement intégral des échéances, est-il également mentionné dans cet arrêté. S'agissant des montants de l'abattement consenti sur le reste à payer des loyers au titre des programmes location-vente, ils sont pris en charge par les services concernés du ministère des Finances. Les demandes de remboursement des montants générés par l'abattement sont transmises par le promoteur immobilier aux services concernés du ministère des Finances, souligne-t-on par ailleurs dans cet arrêté.

R.E

CHINE

Le gouvernement vise
une croissance
d'"environ 5%" en
2025

La Chine vise une croissance économique d'"environ 5%" ainsi qu'une inflation de 2% en 2025 et prévoit de créer 12 millions d'emplois urbains, selon un rapport d'activité officiel. Les objectifs de croissance et d'inflation sont identiques à ceux de l'année dernière, alors que la Chine est toujours confrontée à une crise de la dette du secteur immobilier, à un chômage élevé et à une consommation atone, sur fond de hausse des droits de douane américains.

R.E

UN NOUVEAU PROJET SUR LES MINES PRÉSENTÉ À L'APN

Vers la suppression de la règle 49/51
pour relancer l'investissement minier

Ce projet prévoyant certaines mesures, incitations et procédures appliquées à l'échelle mondiale, a été proposé dans le but d'encourager l'investissement minier et vise à attribuer des titres miniers de nature juridique, permettant d'obtenir les ressources financières nécessaires au financement des projets miniers.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables, Mohamed Arkab a présenté, mardi, le projet de loi régissant les activités minières, devant la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN.

Présentant son exposé, M. Arkab a souligné que ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme du cadre législatif régissant les activités minières, désormais nécessaire pour la relance de l'investissement dans ce domaine et l'adaptation de cette loi aux mesures prises par l'Etat en vue de diversifier l'économie nationale. Cette réforme fait suite à une analyse approfondie du secteur minier en Algérie, ayant dévoilé des insuffisances en termes de données géologiques et minières concernant les capacités minérales du pays, en sus de l'absence de nouvelles découvertes de gisements miniers exploitables". A cela s'ajoute "un investissement privé limité à l'exploitation des matériaux de carrière et l'absence quasi totale d'investissements étrangers dans les activités minières, outre les niveaux insuffisants de production de certaines matières minérales par rapport aux besoins du marché national, ce qui a entraîné une augmentation constante de leurs importations malgré la disponibilité de gisements", selon le ministre d'Etat.

Ce projet prévoyant certaines mesures, incitations et procédures appliquées à l'échelle mondiale, a été proposé dans le but d'encourager l'investissement minier. Il vise notamment à développer les infrastructures géologiques du pays, et à garantir le libre accès à ces informations qui constituent le point de départ de tous les projets d'exploration minière, mais aussi à simplifier l'accès au domaine minier national, notamment pour les matières soumises au régime minier, afin de mener des travaux de prospection et d'exploration dans les zones inexplorées, à travers des procédures "simplifiées et transparentes", offrant toutes les garanties aux investisseurs pour concrétiser leurs projets d'exploration et bénéficier du droit d'exploitation en cas de découverte de gisements économiquement exploitables, selon les explications fournies par M. Arkab.

Le projet vise à attribuer des titres miniers de nature juridique, permettant d'obtenir les ressources financières nécessaires au financement des projets miniers, tout en clarifiant les



procédures relatives aux activités minières et en les soumettant à des délais légaux précis, via le guichet unique représenté par l'Agence nationale des activités minières (ANAM), a ajouté le ministre. Il prévoit également la promotion du contenu local, à travers l'encouragement de la transformation industrielle en Algérie des matériaux minéraux extraits, ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel inspiré des meilleures pratiques internationales, adoptées par les agences minières chargées notamment de la surveillance et de la promotion des activités minières.

Concernant les principales mesures contenues dans le projet de loi sur l'investissement, M. Arkab a précisé que ce texte propose de permettre à toute personne disposant des capacités techniques et/ou financières d'exercer des activités de prospection, d'exploration et d'exploitation, tout en supprimant l'obligation de la constitution en personne morale de droit algérien pendant la phase de prospection et d'exploration, avec la possibilité de solliciter directement un titre d'exploitation minière, en cas de découverte d'un gisement économiquement exploitable. Le projet propose aussi d'étendre la durée de validité des titres miniers (...) afin de permettre à l'investisseur de bénéficier de meilleurs moyens et conditions de financement des

projets miniers. Le projet proposé comprend l'abrogation des dispositions relatives à la nature stratégique des matières minérales et fossiles qui ne permettaient pas aux investisseurs privés d'obtenir un titre minier, mais un contrat avec une entreprise publique titulaire d'un permis minier selon la règle (51%/49%). Dans le domaine de l'octroi des permis miniers, le texte prévoit de fixer les délais légaux de traitement des dossiers relatifs aux demandes de permis miniers, et de rendre l'approbation délivrée par les organismes concernés pendant la phase de recherche, valable pour la phase d'exploitation, afin de garantir à l'investisseur la poursuite de son activité après avoir réalisé des investissements à risque pendant la phase d'exploration, selon M. Arkab. Dans le domaine institutionnel, le projet propose de renforcer le rôle des deux agences minières en les chargeant de missions de régulation à travers l'élaboration et l'adoption de réglementations, orientations, normes et standards dans le cadre des activités d'exploration et d'exploitation minières. Parallèlement à toutes ces mesures, le ministre d'Etat a souligné la nécessité de les accompagner d'un régime fiscal spécifique et stable encourageant l'investissement dans le domaine minier à long terme.

Synthèse : S.A.K

BANQUE D'ALGÉRIE

Nouvelles instructions sur l'agrément des banques digitales

La Banque d'Algérie a publié deux instructions relatives à l'agrément des banques digitales, ainsi qu'aux conditions d'autorisation et d'agrément des banques et d'établissements financiers, et ce dans le cadre de l'application des mesures de la loi monétaire et bancaire de 2023. Signées par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, il s'agit de l'instruction N 01-25 relative aux conditions d'autorisation de constitution et d'agrément de banque et d'établissement financier, et de l'instruction N 02 relative aux conditions spécifiques de constitution, d'agrément et d'activités de banque digitale. Pour ce qui est des banques digitales, le requérant doit adresser la demande d'autorisation de constitution de ce type de banques au Président du Conseil monétaire et ban-

caire, appuyée d'un dossier en deux exemplaires, dont un sous format numérique. Le dossier doit comprendre plusieurs documents dont une présentation synthétique du projet comprenant un exposé de la vision et des objectifs stratégiques et la mise en évidence des principales motivations. Il s'agit aussi, selon l'instruction, du projet des statuts légaux, l'étude technico-économique relative au projet envisagé, une description succincte des dispositifs spécifiques prévus par la réglementation en vigueur, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de

destruction massive (LCB-FT). Le requérant, ayant obtenu l'autorisation dispose d'un délai de 12 mois, courant à compter de la date de notification de l'autorisation de constitution, pour introduire auprès du Gouverneur de la Banque d'Algérie, une demande d'agrément, afin de permettre à la banque digitale d'entrer en activité, stipule le même texte. Concernant l'autre instruction, qui porte sur les conditions d'autorisation de constitution et d'agrément de banque et d'établissement financier, elle détermine notamment les éléments d'information ainsi que les documents constitutifs du dossier, respectivement la demande d'autorisation de constitution de banque et d'établissement financier, d'ouverture de succursale de banque et d'établisse-

ment financier étranger et de la demande de leur agrément. Selon ce texte, il est demandé au requérant d'une autorisation, un dossier comprenant, entre autres, une présentation synthétique du projet, le projet des statuts légaux, précisant notamment, l'étude technico-économique relative au projet envisagé. A propos de l'agrément, le requérant ayant obtenu l'autorisation a un délai de 12 mois, à compter de la date de notification de l'autorisation de constitution, pour introduire auprès du Gouverneur de la Banque d'Algérie une demande d'agrément, afin de permettre à la banque, l'établissement financier, la succursale de banque ou d'établissement financier étranger, d'entrer en activité.



EL BAYADH

Ouverture de neuf marchés de proximité à l'occasion du mois de Ramadhan



Neuf marchés couverts de proximité et de solidarité ont été ouverts dans la wilaya d'El Bayadh à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, a-t-on appris auprès de la Direction du commerce et de la promotion des exportations. Le directeur du secteur, Djamel Ad-didou, a précisé à l'APS que ces marchés sont répartis sur les communes d'El Bayadh, Bougtob, Roggassa, la ville de Labiodh Sidi Cheikh, Chellala, Boussemgoun, Berriane, Boualem et Kef Lahmar, proposant divers produits alimentaires de large consommation, ainsi que des légumes, des fruits, ainsi

que des viandes blanche et rouge. L'ouverture de ces marchés a été réalisée en coordination et en collaboration avec plusieurs acteurs, tels que la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'Union locale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), ainsi que l'Agence de développement social.

Ces espaces commerciaux accueillent des opérateurs publics, notamment la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS), ainsi que l'entreprise publique des viandes blanches "ORAVIO",

en plus des opérateurs privés et des commerçants, avec des stands réservés aux familles productrices.

Ces marchés de proximité viennent s'ajouter au point de vente de la société publique "DECOPA", affiliée au groupe des industries alimentaires "Agrodiv", situé au chef-lieu de la wilaya. Quatre points de vente ont également été aménagés pour la commercialisation de la viande blanche congelée à prix réglementé, ainsi que quatre autres pour la vente de viande rouge importée, selon la même source.

ZAOUIA EL-MOUSSAOUIA À KERZAZ (BÉNI-ABBÈS)

Lancement du projet d'une nouvelle école coranique

Les travaux de réalisation d'une nouvelle école coranique moderne ont été lancés au profit de la zaouïa El-Moussaouia, dans la commune de Kerzaz, a-t-on appris mardi des services de la wilaya.

Retenu dans le cadre du renforcement des structures de l'apprentissage du Coran, de la Sunna et des fondements de l'Islam suivant le rite Malékite, ce projet situé à proximité de la zaouïa, se trouvant dans l'ancien ksar de Kerzaz, a nécessité pour sa première phase un financement de plus de 96 millions DA alloués par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités, a-t-on précisé. Il s'agit des travaux de fondation, de la plateforme et autres structures de base nécessaires à cet édifice de quatre niveaux, qui sera doté de plusieurs classes, d'une salle de conférences et de plusieurs autres servitudes modernes, a-t-on expliqué en signalant que la réception de cette première phase est prévue dans les huit (8) prochains mois.

La confrérie El-Moussaouia, dont le siège est à Kerzaz (120 km au Sud de Béni-Abbès) depuis sa fondation il y a plus de quatorze siècles par Cheikh Sidi M'hamed Ben-Moussa, est une voie (Tarika) prônant les valeurs de l'Islam tolérant, selon le rite malékite, et disposant actuellement de l'une des plus anciennes écoles coraniques du pays, a indiqué la même source.

ORAN

Lancement des travaux de réalisation de 300 LPA

Des travaux de réalisation de 300 logements promotionnels aidés (LPA) ont été lancés dans la commune d'Es-Senia (wilaya d'Oran), a-t-on appris, mardi, auprès des Services de la wilaya. Le wali d'Oran, Samir Chibani, a procédé à la pose de la première pierre du projet de réalisation de ces logements de type F3, sur le site de l'ancien bidonville "CUMO" dans la commune d'Es-Senia. Ce programme immobilier, pris en charge par l'Office de promotion et de gestion Immobilière (OPGI), devrait être achevé dans un délai maximal de 17 mois, a-t-on fait savoir de même source, précisant qu'il comprendra des immeubles de neuf étages, des locaux commerciaux, des espaces verts et des aires de jeux, en plus d'autres projets d'équipements publics. Pour rappel, le bidonville "CUMO" abritait 1.087 familles, qui ont été relogées en 2023 dans de nouvelles habitations.

Les services de la wilaya précisent que le nombre total de l'ancienne formule du programme de logements promotionnels aidés dans la wilaya d'Oran est de 9.416, dont 9.125 déjà distribués, 183 en cours de réalisation et 28 autres achevés, en attendant le lancement des travaux d'aménagement extérieur. Concernant la nouvelle formule de ce type de logements, 409 unités ont été finalisées, tandis que 2.466 sont en cours de réalisation, en attendant le lancement des travaux pour 1.522 autres logements, selon la même source.

ILLIZI (CÉRÉALICULTURE)

Une superficie de plus de 800 hectares ensemencée

Une superficie de plus de 800 hectares (ha) a été emblavée dans la wilaya d'Illizi, au titre de la campagne labours-semences de la saison agricole 2024/2025, ont indiqué mardi les responsables de la direction locale des services agricoles (DSA). Localisée au niveau de deux exploitations agricoles dans la région de Rhoud-En-nous, commune de Bordj Omar Idriss, l'opération a donné lieu à l'ensemencement de 546 ha en blé dur, 140 ha en blé tendre, 35 ha en orge et 30 ha en Triticale, en plus de 70 ha en colza, a détaillé le DSA, Ahmed Brahimi. Faisant part de la mobilisation de 27 pivots pour l'irrigation de cette superficie, le même responsable a indiqué que la DSA poursuit ses actions de raccordement des exploitations agricoles au réseau d'électricité et d'accompagnement des agriculteurs, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à atteindre l'auto-suffisance en céréales, à réduire la facture des importations et à assurer la sécurité alimentaire.

TISSEMSILT

Maintenance de 220 transformateurs électriques et de trois centres électriques

Les services de Sonelgaz-Distribution de la wilaya de Tissemsilt ont procédé à des travaux de maintenance ayant ciblé plus de 220 transformateurs électriques et trois centres électriques à travers la wilaya, a-t-on appris du responsable de la communication de la société, Samia Saâd.



Mme Saâd a précisé que les opérations de maintenance réalisées visent à garantir la qualité et la continuité du service de distribution de l'électricité dans la wilaya, notamment pendant les périodes de forte consommation de cette énergie, à l'instar du mois de Ramadhan. Elle a expliqué qu'au cours de cette année "plus de 220 transformateurs électriques et trois centres électriques ont été entretenus, ainsi que plus de 830 km du réseau élec-

trique à moyenne et basse tensions à travers la wilaya".

La même source a ajouté que dans le cadre de ces travaux de maintenance, la technologie moderne des "caméras thermiques" a été utilisée pour inspecter plus de 580 km de lignes électriques, 540 transformateurs électriques et la réalisation d'un contrôle complet du réseau électrique dans toutes ses composantes.

A l'occasion du mois de Ramadhan, la direction locale de Sonelgaz-Distri-

bution a mis en place un plan spécial comportant plusieurs mesures exceptionnelles, notamment le renforcement des équipes de permanence, pendant tout le mois sacré, afin de garantir une intervention rapide et efficace en cas de fluctuations ou de coupures d'électricité, au niveau des trois secteurs techniques électriques et gaziers à Tissemsilt, Theniet El-Had et Bordj Bounâama, qui couvrent les 22 communes de la wilaya.

BÉNI-ABBÈS

1.702 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

Pas moins de 1.702 foyers des communes de Kerzaz et Ouled Khodeir, wilaya de Béni-Abbès, ont été raccordés au réseau de gaz naturel, a-t-on appris mardi des services de la wilaya. La mise en service de ces projets de raccordement au réseau de gaz a été supervisée par le wali, Djamel Eddine Hashas, lors d'une visite de travail à ces deux collectivités, a-t-on indiqué.

Dans la commune de Kerzaz, ce sont 848 foyers qui ont été ainsi raccordés, à travers réseau de distribution de 32,8 km et d'un autre de transport de 59 km, et ce, pour un coût de plus d'un (1) milliard DA, dont 75% représentant la contribution de l'Etat et 25 % celle du groupe Sonelgaz, a-t-on précisé. Au niveau de la commune d'Ouled-Khodeir, 854 foyers ont bénéficié de cette opéra-

tion, inscrite dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant la génération de l'utilisation du gaz naturel à travers le pays, a signalé la source. Dans cette commune, il a été procédé à la réalisation d'un réseau de distribution de gaz 31,4 km et d'un réseau de transport de 50,5 km, a-t-on ajouté en notant qu'un financement public de plus d'un (1) milliard DA a été alloué à cette opération, avec les

mêmes taux de contribution de l'Etat et du groupe Sonelgaz. Auparavant, 900 foyers ont été raccordés au réseau de distribution de gaz naturel à travers la commune d'El Ouata. Cette opération a nécessité un réseau de transport de plus de 44 km depuis le chef-lieu de wilaya et d'un autre de distribution de plus de 20 km, a fait savoir la même source.

WESTFALENSTADION**Lille résiste à Dortmund et peut croire aux quarts**

Dépassé en première période avant de se rebiffer en deuxième, Lille a tenu en échec Dortmund (1-1) au Westfalenstadion mardi en huitième de finale aller de la Ligue des champions, et figure en position favorable pour la qualification en quarts.

Poussé par le Stade Pierre-Mauroy mercredi prochain, le LOSC devra élever son niveau de jeu dans la durée du match retour pour espérer rejoindre les quarts de finale de la plus prestigieuse compétition entre clubs pour la première fois de son histoire.

Le club nordiste s'est d'abord pris le célèbre et si impressionnant "Mur jaune" de Dortmund en première période, dépassé dans l'intensité physique et dans la précision technique, avant de le fissurer lors du second acte. C'est sur cette deuxième période pleine d'envie et d'audace que les Lillois devront s'appuyer.

Car les 45 premières minutes ont été inquiétantes pour le LOSC, pris globalement et même sans doute intimidé par l'immense Südttribune et ses 25.000 supporters debouts qui chantaient dans leur dos.

Finaliste de la précédente édition, ainsi qu'en 2013, et vainqueur en 1997, le club de la Ruhr a ainsi semblé bien plus grand que les Dogues, qui ont eu toutes les peines du monde à ressortir les ballons, étouffés par la pression malgré une possession de balle supérieure à l'entracte (55%).

Les Allemands, dans leurs couleurs traditionnelles de jaune et noir, telles des guêpes, ont piqué en premier dans cette rencontre par Karim Adeyemi, qui a repris d'une frappe fouettée du pied gauche un ballon renvoyé à l'entrée de la surface par la défense lilloise.

Ce but magnifique a laissé Lucas Chevalier immobile sur sa ligne, pendant que le mur s'embrasait.

David-Haraldsson, duo d'étincelles

Rien ne semblait alors marcher pour le LOSC, ni la relation technique privilégiée entre Hakon Haraldsson et Jonathan David, ni la titularisation, contre toutes attentes, d'Ethan Mbappé au poste d'ailier droit.

Volontaire et généreux tant dans les courses que le repli, l'ancien Parisien a sans doute été aligné pour sa vitesse et sa capacité à prendre la profondeur, mais n'a pas réussi à faire plier le Westfalenstadion comme son frère Kylian l'avait fait avec Monaco en 2017 (deux buts). Il a fallu attendre les derniers instants de la première période pour voir une phase de possession aboutie de Lille, mais Thomas Meunier a dû tenter sa chance dans un angle fermé (44e).

Le spectre d'un non-match des Lillois, comme à Paris trois jours plus tôt (4-1), planait alors. Mais il n'en fut rien, Lille s'est rebellé, jouant avec plus de rapidité pour imposer ses phases de domination qui caractérisent l'esprit du jeu prôné par leur entraîneur Bruno Genesio. Et enfin prendre de vitesse le bloc allemand, quand Jonathan David a glissé une passe délicate dans la course d'Hakon Haraldsson, habile finisseur d'un pointu (68e) qui a remis les siens dans la course.

Les joueurs du Nord ont alors poussé, profitant notamment de l'entrée en jeu du supersonique Matias Fernandez-Pardo, en vain. Aucune des deux équipes n'est parvenue à faire la différence, dans une rencontre finalement pauvre en occasions de but.

Lille quitte Dortmund la tête haute, dans la lignée de sa phase de ligue fabuleuse ponctuée de succès contre les deux géants de Madrid (1-0 contre le Real, 3-1 face à l'Atlético), entre autres, et peut croire à bien plus encore.

AFP

LIGUE DES CHAMPIONS**Le Real Madrid dompte l'Atlético et prend une option**

Les deux équipes, qui s'étaient séparées sur le même score (1-1) lors de leurs trois derniers affrontements, ont bien failli repartir dos à dos, après une rencontre qui n'a eu la saveur des grands soirs que par séquences.



Les deux équipes, qui s'étaient séparées sur le même score (1-1) lors de leurs trois derniers affrontements, ont bien failli repartir dos à dos, après une rencontre qui n'a eu la saveur des grands soirs que par séquences. Mais le milieu offensif marocain Brahim Diaz, auteur du but vainqueur pour les Merengues après un numéro de funambule dans la surface (56e, 2-1), en a décidé autrement, plaçant le Real dans une position favorable pour éliminer son ennemi juré une sixième fois en six confrontations (1958-59, 2013-14, 2014-2015, 2015-2016, 2016-17).

Les Colchoneros, capables de renversements de situations dantesques, comme face au FC Barcelone la semaine passée (4-4), pourront néanmoins croire en l'exploit mercredi prochain sur leur pelouse du Metropolitano, où seul Lille est parvenu à s'imposer cette saison.

Trois bijoux, et c'est presque tout

Dans une ambiance pesante sur sa mythique pelouse, le Roi d'Europe a tenté, pour son 500e match européen, d'affirmer sa supériorité d'entrée, et de montrer à son voisin et rival qu'il avait les atouts nécessaires pour aller chercher une seizième couronne.

Lancé dans la profondeur sur son aile droite, le Brésilien Rodrygo s'est échappé dans le dos du latéral espagnol Javi Galan, avant de décrocher une frappe limpide du gauche pour ouvrir le score, et récompenser l'entame de match parfaite des Merengues (4e, 1-0).

Le géant espagnol a alors, pendant

quelques minutes, plus ressemblé à la machine collective qui a écoeuré l'Europe l'an passé, qu'à l'équipe moribonde battue le week-end dernier par le Betis Séville (2-1).

Mais il n'a pas su, malgré un départ canon, se mettre à l'abri d'un retour des Colchoneros, pourtant largement dépassés, le défenseur uruguayen Jose Maria Gimenez parvenant à empêcher Vinicius de doubler la mise (13e).

Avec le match retour à domicile, les hommes de Diego Simeone ont tenté de répondre, mais timidement. Ils ont attaqué avec prudence, à l'image d'un Antoine Griezmann assez loin du but et jouant un rôle de régulateur de vitesse dans l'entrejeu, en attendant le bon moment pour frapper.

Et c'est sur une action sans grand danger que la lumière est venue, une nouvelle fois de la part de l'attaquant argentin Julian Alvarez, déjà buteur lors du derby en Liga le mois dernier (1-1) et auteur de sa 22e réalisation de la saison d'une frappe soudaine du droit hors de portée de Thibaut Courtois, après avoir gratté le ballon dans les pieds du milieu français Eduardo Camavinga (32e, 1-1).

Revenus avec de meilleures intentions en seconde période, les hommes de Carlo Ancelotti ont peiné à contourner le bloc rojiblanco, avec un Kylian Mbappé moins tranchant et solitaire qu'au tour précédent face à Manchester City (but à l'aller, triplé au retour).

Mais le technicien italien, qui sait pouvoir compter sur les qualités individuelles de ses attaquants, est resté confiant sur son banc de touche, avant d'exulter sur l'exploit de Brahim Diaz, qui a fait la différence dans un trou de

souris avant de trouver le petit filet de Jan Oblak (56e, 2-1), et libérer le Bernabéu.

En difficulté dans son couloir droit, l'Espagnol Marcos Llorente a certainement préservé les chances de qualification des siens en empêchant Vinicius de marquer un troisième but en toute fin de partie (90e).

Aston Villa s'impose à Bruges

Aston Villa a pris une option pour les quarts de finale de la Ligue des champions après sa victoire 3 à 1 à l'aller face au Club Bruges mardi au stade Jan Beydel. Les Villans se sont imposés grâce à deux buts dans les dix dernières minutes pour entrevoir avec optimisme le match retour programmé le 12 mars à domicile, avec l'objectif de rencontrer début avril le vainqueur de la rencontre devant opposer le Paris Saint-Germain à Liverpool.

Arsenal pilonne le PSV (7-1) à Eindhoven

Arsenal s'est ouvert en grand la porte des quarts de finale en Ligue des champions avec un succès écrasant 7-1 contre le PSV, mardi à Eindhoven en huitièmes aller, transformant la manche retour en simple formalité. Les "Gunnners" ont marqué trois fois avant la pause, puis quatre fois après, et ils peuvent déjà regarder plus loin, vers un Top-8 européen où ils affronteront les Madrilènes du Real ou de l'Atlético.

R.S

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (19E J)

Déplacement difficile du leader et son dauphin à Oran et El-Bayadh

Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le MC Alger, et son dauphin le CR Belouizdad, effectueront des déplacements difficiles pour affronter respectivement le MC Oran et le MC El-Bayadh, avec l'objectif commun de maintenir le cap, à l'occasion de la 19e journée, prévue jeudi, vendredi et samedi. Auteur de trois succès de rang en championnat, le "Doyen" (1er, 37 pts), abordera le voyage à Oran, avec la ferme intention de préserver la dynamique, et se rapprocher davantage d'un deuxième titre de suite.

Toutefois, les Algérois auront fort à faire devant une équipe oranaise (11e, 21 pts), qui n'aura pas le droit à l'erreur, elle qui n'a remporté qu'une seule victoire lors des cinq dernières journées, et qui ne compte de surcroît, que quatre points d'avance sur le premier relé-gable. Les supporters du MCA ont de quoi rester sereins, puisque leur équipe est la plus efficace à l'extérieur en championnat, avec un bilan de 21 points décrochés sur 27 possibles, et reste toujours invaincue en dehors de ses bases. Le CRB (2e, 32 pts) n'aura guère la tâche facile face au MCEB (9e, 24 pts), plus que jamais motivé, après sa victoire convaincante, à la maison face à l'USM Alger (2-1). Le Chabab abordera ce rendez-vous avec l'intention de revenir avec le gain du match, et éviter de se voir larguer davantage par le MCA.

De son côté, le MCEB, invaincu depuis six matchs, toutes compétitions confondues, ne jure que par la victoire, pour rejoindre la première partie du tableau, et s'éloigner de la zone de turbulences. De son côté, l'USM Alger (3e, 29 pts), devrait évoluer, à priori, sur du velours à domicile face au premier relé-gable, l'ES Mostaganem (15e, 17 pts), dans un choc des extrêmes. Si le club de Soustara espère se racheter après le revers concédé à El-Bayadh et conserver sa place sur le podium, l'ESM est appelée à confirmer son dernier succès à la maison devant l'USM Khenchela (2-0), et poursuivre sa bataille pour le maintien.

LUTTE POUR LE MAINTIEN : MATCH À "SIX POINTS" À BISKRA

La JS Kabylie (3e, 29 pts) est appelée à sortir le grand jeu, en déplacement face au CS Constantine (6e, 25 pts), où les locaux auront à cœur de



mettre fin à une mauvaise série de quatre matchs sans victoire, toutes compétitions confondues. Seul bémol pour les Constantinois : le CSC a perdu 11 points dans son ancre de Chahid-Hamlaoui depuis le début de la saison, de quoi donner de l'espoir à la JSK pour revenir avec un bon résultat, elle qui reste sur un succès à l'arraché contre la Paradou AC (2-1). L'ES Sétif et la JS Saoura, logées ensemble à la 6e place, avec 25 pts chacun, s'affronteront dans un match à enjeu : le vainqueur aura l'occasion de se rapprocher du podium. L'Entente, qui n'arrive pas à faire preuve de régularité depuis le début de l'exercice, affronte une équipe de la JSS sur sa lancée, puisque les joueurs de l'entraîneur tunisien Mourad Okbi, ont aligné trois victoires de rang. Dans le bas du

tableau, la lanterne rouge l'US Biskra (16e, 14 pts), devra impérativement l'emporter à domicile face à un concurrent direct pour le maintien : le NC Magra (14e, 17 pts), dans un duel à "six points". Les Biskris, dont la dernière victoire en championnat remonte au 19 octobre 2024, à domicile face à la JS Saoura (2-1), devront sonner la révolte et sortir la tête de l'eau, pour amorcer leur mission de sauvetage, face à une équipe du "Nedjm" qui lutte pour le même objectif. Enfin, l'Olympique Akbou et l'USM Khenchela, qui occupent conjointement la 12e place (20 pts), recevront respectivement le Paradou AC (10e, 23 pts) et l'ASO Chlef (5e, 27 pts), pour espérer renouer avec la victoire et quitter la zone rouge.

R.S

FOOT/ COUPE D'ALGÉRIE (8ES DE FINALE)

Le programme des trois dernières rencontres dévoilé

La Commission de la Coupe d'Algérie a officialisé le programme des rencontres restantes des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie 2025, RC Kouba-USM Alger, MC El Bayadh-O Akbou, et CR Belouizdad-US Chaouia, qui auront lieu le 11 mars 2025, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF).

La rencontre opposant le RC Kouba à l'USM Alger, aura lieu au stade Benhaddad de Kouba (22h00), alors que le match MC El Bayadh-O Akbou se déroulera au stade Zakaria Mejdoub d'El Bayadh (15h30). Le match mettant aux prises le CR Belouizdad à l'US Chaouia se jouera au stade Nelson Mandela de Baraki (22h00), selon la même source. D'autre part, la commission de la Coupe d'Algérie a indiqué que les matchs des quarts de finale auront lieu les 27 et 28 mars prochains. Cinq clubs ont déjà validé leurs billets pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie, ES Sétif (L1), ES Mostaganem (L1), USM El Harrach (L2), CR Ain Témouchent (L2) et le MO Bejaia (Inter-régions).

R.S

FOOT/ LIGUE 2 AMATEUR (22E JOURNÉE)

Mission difficile pour l'ES Ben Aknoun et le MB Rouissat

L'ES Ben Aknoun et le MB Rouissat, leaders des groupes Centre-Ouest et Centre-Est, auront la lourde tâche de maintenir leur écart en tête de classement, à l'occasion du déplacement du "Nedjm" à Mascara pour affronter le Ghali local, et "El Mostakbal" à Batna pour croiser le fer avec le Mouloudia, dans le cadre de la 22e journée du championnat de Ligue 2 de football amateur, prévue jeudi, vendredi et samedi.

Dans le groupe Centre-Ouest, le leader l'ES Ben Aknoun (49 pts), qui cherche à creuser l'écart sur son concurrent direct le RC Kouba, effectuera un déplacement compliqué à Mascara pour affronter le GC Mascara (14e, 22pts), menacé plus que jamais de relégation, et qui cherche à profiter des matchs à domicile pour se sortir de sa situation difficile. Il sera difficile pour les gars de Ben Aknoun de s'imposer,

face à une équipe de Mascara qui sera portée par ses supporters pour espérer prendre les trois points du match et s'éloigner provisoirement du danger. Il en est de même pour le poursuivant immédiat, le RC Kouba (43pts), qui vient de fêter son 80e anniversaire, en se déplaçant à Tيارت pour affronter les locaux de la JSMT, club cherchant à améliorer sa position dans le haut du tableau.

Une mission difficile pour les Koubéens contre un adversaire intraitable sur sa pelouse. Les hommes de Boualem Charef sont condamnés à s'imposer pour rester dans le sillage du leader tout en espérant un faux pas du leader à Mascara, d'autant plus qu'ils accusent un retard de six longueurs sur ce dernier.

Au niveau des clubs menacés par la relégation, le SC Mecheria (16e place, 11pts) et le

MCB Oued Sly (15e place, 17pts), auront l'occasion de se reprendre. Le SCM reçoit l'US Bechar Djedid (10e place, 26pts) et le MCBO accueillera l'ESM Koléa (9e place, 27pts). Quant aux autres matchs, ils semblent à priori à la portée des clubs hôtes, à l'instar du WA Mostaganem (7e, 28 pts) et du NA Hussein Dey (4e, 29pts), deux équipes difficiles à manier à domicile, qui reçoivent respectivement le RC Arbaa (12e, 25pts) et SKAF Khemis Miliana (13e, 23pts), sous la menace de la relégation.

Groupe Centre-Est : le MB Rouissat pour enchaîner, l'USM El Harrach pour maintenir la pression. Dans le groupe Centre-Est, le leader MB Rouissat (48pts) tentera de poursuivre sa belle série pour se rapprocher un peu plus de l'accession, malgré un déplacement qui s'annonce difficile à Batna pour y affron-

ter le MSPB (9e-28pts). Le MBR veut poursuivre son parcours en cavalier seul et maintenir l'écart de cinq longueurs sur son dauphin l'USMH, d'autant qu'il a réussi à remporter beaucoup de victoires à l'extérieur cette saison, à l'exception du dernier match nul chez le HB Chelghoum-Laïd, lors de la 20e journée.

A Batna, les "bleus" auront en face, une équipe qui veut se mettre totalement à l'abri d'une mauvaise surprise. Quant au poursuivant direct, l'USM El Harrach (43 pts), il devrait engranger les trois points de la victoire en recevant le septième au classement, la JS Jijel (29 pts), tout en espérant un éventuel faux pas du leader pour réduire l'écart, ce qui rendrait la course à l'accession encore plus passionnante. Dans le bas du classement, les deux derniers, l'US Souf (8

pts) et l'Olympique Magrane (16pts), s'affronteront à Souf, lors d'un match capital où la défaite est strictement interdite. La victoire est plus que nécessaire pour chacune d'entre elles, pour conserver un infime espoir de se maintenir en Ligue 2.

De son côté, le troisième menacé de relégation, la JS Bordj Menaïel (23pts) aura aussi fort à faire pour conserver ses chances de maintien en recevant l'USM Annaba (3e, 39 pts), un club qui veut terminer la saison de la meilleure des manières après avoir vu ses espoirs d'accession en L1 s'évaporer. Le HB Chelghoum-Laïd (11e, 26 pts) et le NRB Telegma (12e, 25 pts) sont également en quête d'une victoire pour rester hors de la zone de turbulences, tandis que dans le reste des rencontres, les clubs locaux partiront avec les faveurs des pronostics.

R.S

PRÉSIDENTIELLE AU CHILI

La ministre de l'Intérieur démissionne pour se porter candidate

La ministre chilienne de l'Intérieur, Carolina Toha, a démissionné mardi et annoncé dans la foulée sa candidature à la présidentielle de novembre, où elle représentera le Parti pour la Démocratie (centre-gauche). "Il est temps d'engager un autre combat politique, qui est de postuler à la présidence de la République", a déclaré Mme Toha, à l'issue de la cérémonie de prestation de serment de son successeur au poste de ministre de l'Intérieur, le socialiste Alvaro Elizalde, jusqu'alors secrétaire général de la présidence. Lors de la cérémonie, le président de gauche, Gabriel Boric, à qui la loi interdit de se représenter à un deuxième mandat d'affilée, a remercié l'ancienne ministre pour son travail. Il a estimé que l'un de ses prochains défis serait "de donner une continuité à cette alliance (de gouvernement progressiste) et de l'élargir" en vue des élections générales du 16 novembre. "Pour cela, il est fondamental que notre secteur ait des primaires", a ajouté le président, en référence aux différents mouvements de gauche. La législation électorale chilienne prévoit un système de primaires volontaires, au cours desquelles les partis politiques peuvent désigner leurs candidats à la présidentielle. Mme Toha avait pris ses fonctions en septembre 2022 et a été confrontée au défi de la montée du crime organisé, qui a terni la réputation du Chili. Selon les enquêtes d'opinion, l'insécurité est la principale préoccupation des Chiliens. Agée de 59 ans, l'ex-ministre est la fille de José Toha, membre du gouvernement de Salvador Allende (1970-1973) décapité après avoir été emprisonné et torturé sous la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990). Un sondage de la société Criteria paru dimanche place Carolina Toha à la sixième place des intentions de votes (3%). La candidate de droite Evelyn Matthei se hisse en tête, avec 26%. L'ancienne présidente de gauche Michelle Bachelet (2006-2010 et 2014-2018), qui n'a pas encore confirmé sa candidature à un troisième mandat, obtient 18%.

SYRIE

Un envoyé de l'ONU condamne l'escalade militaire de l'entité sioniste

Un envoyé spécial de l'ONU a fermement condamné mardi les escalades militaires de l'entité sioniste en Syrie, y compris les frappes aériennes, appelant à mettre fin aux violations et à s'abstenir d'exacerber le conflit. "De telles actions sont inacceptables et risquent de déstabiliser davantage une situation déjà fragile, d'accroître les tensions régionales et de saper les efforts de désescalade et de transition politique durable conformes aux principes clés de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité", a mis en garde Geir Pedersen, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Syrie, dans un communiqué. M. Pedersen a déclaré qu'il restait "profondément préoccupé" par les violations continues par l'entité sioniste de l'Accord du 31 mai 1974. L'envoyé spécial a exhorté l'entité sioniste à cesser les violations, à respecter ses obligations internationales et à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui exacerbent le conflit. M. Pedersen a exhorté toutes les parties à respecter la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. "Un dialogue constructif et le strict respect des accords internationaux et du droit international sont essentiels pour la sécurité en Syrie et dans l'ensemble de la région", a-t-il déclaré.

Avec une loi adoptée mardi

Le Mexique cherche à en finir avec le népotisme électoral



Le Mexique cherche à en finir avec le népotisme électoral avec une loi adoptée mardi qui interdit aux proches des élus gouverneurs ou des députés de se présenter à leur succession. La réforme constitutionnelle a été approuvée par le Sénat par 477 voix pour et zéro contre, une semaine après son adoption à la chambre des députés. Les candidats à la présidence, aux mandats de députés, de sénateurs, de gouver-

neurs et de maires ne pourront pas avoir de lien de parenté avec l'élu(e) dont ils veulent prendre la relève. Ils ne pourront pas non plus se présenter en cas de mariage, de concubinage ou d'union de fait avec le sortant. La réforme, qui a été impulsée par la présidente de gauche, Claudia Sheinbaum, doit désormais être approuvée par les congrès locaux d'au moins 17 des 32 États. La réforme envoyée par la présidente au Parlement

souhaitait que les mesures contre le népotisme entrent en vigueur en 2027, année du renouvellement de la chambre des députés et de près de la moitié des 32 gouverneurs. Les législateurs ont décidé que la loi entrerait en vigueur en 2030. "Les partis qui vont présenter des membres de leur famille en 2027 vont passer un sale moment", a estimé la présidente mardi. Dans le Guerrero, l'actuelle gouverneure du

parti de gauche au pouvoir Morena, Evelyn Salgado, est la fille du sénateur Félix Salgado, candidat en 2021 mais interdit de se présenter faute de transparence sur ses dépenses de campagne. La réforme empêche également la réélection immédiate d'un sortant pour les députés, les sénateurs et les maires. Au Mexique les présidents ne font qu'un seul mandat de six ans depuis la Constitution de 1917 toujours en vigueur.

RDC

2.500 écoles ont été affectées par les conflits du M23

Plus de 2.500 écoles ont été affectées dans deux provinces de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) par les conflits en cours de la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23), a indiqué mardi soir le gouvernement congolais. Plus de 2.500 écoles ont été détruites ou occu-

pées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, où la rébellion du M23 a mis en place respectivement une administration parallèle, a indiqué Raïssa Malu, ministre d'Etat de l'Éducation nationale et de la Nouvelle citoyenneté, lors d'un briefing. Selon la ministre, plus d'un million

d'élèves ont été affectés. "On a aussi eu à déplorer une école qui aurait servi de cimetière, on a des écoles pour lesquelles les tableaux ont été détruits, les bancs ont également été détruits, servant de bois de chauffe, les portes des latrines", a-t-elle ajouté.

SÉNATORIALES AU TCHAD

Le Conseil constitutionnel confirme la victoire du parti du président

Le Mouvement patriotique du salut (MPS) a remporté 43 sièges sur les 46 sièges en jeu fin février lors des premières élections sénatoriales de l'histoire du Tchad, selon les résultats proclamés mardi par le Conseil constitutionnel. Deux sièges attribués au MPS dans les résultats provisoires ont été redistribués au profit de deux partis alliés, le parti RNDT-Le Réveil et l'Union pour le renouveau et la Démocratie (URD), leur recours sur le décompte des voix ayant porté leurs fruits. Au final, le scrutin, dernière étape de la transition politique ouverte avec la mort du président Idriss Déby Itno en avril 2021, a permis au MPS d'obtenir par les urnes 43 sièges, le RNDT-Le Réveil 2 sièges et l'URD 1 siège. Très vite après la proclamation de



ces résultats, la liste des 23 sénateurs nommés directement par le chef de l'Etat a été publiée, complétant avec une majorité de MPS et quelques alliés

la nouvelle chambre créée en 2020 par une réforme constitutionnelle puis confirmée dans la nouvelle Constitution adoptée en 2023.

DÉCLARATION FINALE DU SOMMET ARABE DU CAIRE

Rejet catégorique de toute forme de déplacement forcé des palestiniens

Les dirigeants arabes qui se sont réunis hier au Caire lors d'un sommet extraordinaire consacré à la Palestine ont approuvé le projet égyptien de reconstruction de Gaza, selon un calendrier défini, comme l'a confirmé le Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit.

La déclaration finale a affirmé «le rejet catégorique de toute forme de déplacement forcé du peuple palestinien, que ce soit à l'intérieur de ses terres ou en dehors, sous quelque prétexte, circonstance, justification ou argument que ce soit, considérant cela comme une grave violation du droit international, un crime contre l'humanité et un nettoyage ethnique. Elle a également condamné les politiques de famine et de terre brûlée visant à forcer le peuple palestinien à quitter sa terre». Le texte a averti que «toute tentative malveillante de déplacer le peuple palestinien ou d'annexer une partie de la terre palestinienne occupée entraînerait la région dans une nouvelle phase de conflits, minerait les chances de stabilité et étendrait le champ du conflit à d'autres pays de la région, ce qui constituerait une menace claire pour les bases de la paix au Moyen-Orient, anéantirait ses perspectives futures et détruirait l'espoir de cohabitation pacifique entre les peuples de la région». La déclaration finale a salué «la décision palestinienne de former un comité de gestion de Gaza sous l'égide du gouvernement palestinien, composé de compétences provenant de la bande de Gaza, pour une période transitoire, en parallèle avec les efforts visant à permettre à l'Autorité nationale palestinienne de revenir à Gaza, afin de réaliser l'unité politique et géographique des territoires palestiniens occupés en 1967».

Elle a également salué «la proposition de la Jordanie et de l'Égypte visant à former et entraîner les forces de police palestiniennes afin de garantir leur capacité à assurer la sécurité dans la bande de Gaza, avec la confirmation que la question de la sécurité relève exclusivement de la responsabilité palestinienne et doit être gérée par les institutions palestiniennes légitimes, selon le principe d'une seule loi et d'une seule arme légitime, avec le soutien total de la communauté internationale».

Le communiqué a condamné «la décision récente du gouvernement israélien de stopper l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza et de fermer les points de passage utilisés pour les opérations de secours, soulignant que ces mesures constituent une violation de l'accord de cessez-le-feu».

Les participants ont également confirmé que «notre choix stratégique est d'atteindre une paix juste et globale qui réponde à tous les droits du peuple palestinien, en particulier son droit à la liberté et à un État indé-



pendant et souverain sur son territoire national, sur la base de la solution à deux États, du droit au retour des réfugiés palestiniens, et garantissant la sécurité pour tous les peuples et pays de la région, y compris Israël, sur la base de l'initiative de paix arabe de 2002».

La déclaration a également souligné «l'importance de renforcer la coopération avec les puissances internationales et régionales, y compris les États-Unis, afin de parvenir à une paix juste et globale dans la région, et dans le cadre des efforts visant à mettre fin à tous les conflits au Moyen-Orient. Elle a réaffirmé la disposition à s'engager immédiatement avec l'administration américaine et tous les partenaires internationaux pour relancer les négociations de paix, dans le but d'aboutir à une solution juste et globale à la question palestinienne, sur la base de la fin de l'occupation israélienne et de la création de l'État palestinien, selon les décisions de la légalité internationale, garantissant la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur les lignes du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant en sécurité et en

paix aux côtés d'Israël, et appelant à la convocation d'une conférence internationale pour établir l'État palestinien».

Les dirigeants arabes ont appelé le Conseil de sécurité à «déployer des forces internationales pour maintenir la paix et contribuer à assurer la sécurité des peuples palestinien et israélien en Cisjordanie et à Gaza, dans le cadre de l'élargissement de l'horizon politique pour la création de l'État palestinien».

Le communiqué final a insisté sur «l'importance d'unifier le front palestinien et toutes les parties nationales palestiniennes sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime et unique du peuple palestinien».

Concernant la Syrie, la déclaration a condamné «les agressions israéliennes contre la République arabe syrienne et les incursions sur son territoire, qui constituent une flagrante violation du droit international et une agression contre la souveraineté de la Syrie, ainsi qu'une escalade dangereuse augmentant les tensions et les conflits».

R.I

ATTAQUES
SIONISTES CONTRE
LE SECTEUR DE LA
SANTÉ AU LIBAN

**Amnesty
International
demande une
enquête**

L'ONG Amnesty International a affirmé hier que les attaques sionistes au Liban contre des ambulances, des secouristes et des établissements de santé, lors de la récente l'agression sioniste, devraient faire l'objet d'une enquête en tant que crimes de guerre. «Les attaques illégales répétées de l'armée sioniste contre des établissements de santé, des ambulances et des travailleurs de la santé, qui sont protégés par le droit international, doivent faire l'objet d'une enquête en tant que crimes de guerre», affirme Amnesty dans un communiqué. L'ONG a appelé le gouvernement libanais à accorder à la Cour pénale internationale «la compétence pour enquêter et poursuivre les crimes relevant du Statut de Rome commis sur le territoire libanais, et à garantir le droit des victimes à un recours». En décembre, le ministre libanais de la Santé Firass Abiad a dit avoir recensé «67 attaques contre des hôpitaux, dont 40 ont été directement visés», qui ont fait 16 morts. «Il y a eu 238 attaques sur des organisations de secouristes, qui ont fait 206 morts», avait-il ajouté, détaillant que 256 véhicules d'urgence, dont des camions de pompiers et des ambulances, avaient également été visés. Amnesty a affirmé avoir enquêté sur quatre attaques sionistes contre des établissements et véhicules de santé à Beyrouth et dans le sud du Liban entre le 3 et le 9 octobre 2024 qui ont tué 19 travailleurs de la santé, blessé 11 autres et «endommagé ou détruit plusieurs ambulances ainsi que deux établissements médicaux». Selon les autorités libanaises, plus de 4.000 personnes ont été tuées en plus d'un an d'agression et les coûts de reconstruction devraient dépasser 10 milliards de dollars.

PAKISTAN

**18 morts dans un
attentat terroriste
dans le nord-ouest du
pays**

Au moins 18 personnes, dont six terroristes, ont été tuées et 32 autres blessées lorsque des terroristes ont visé une zone de cantonnement dans la province pakistanaise de Khyber Pakhtunkhwa (nord-ouest), ont déclaré mardi la police et les responsables gouvernementaux. Un groupe de terroristes, y compris des kamikazes, ont tenté d'entrer dans la zone de cantonnement, mais ont échoué en raison de la réaction rapide des forces de sécurité dans le district de Bannu de la province, a confirmé le porte-parole du gouvernement provincial, Mohammad Ali Saif. Il a indiqué que les terroristes avaient percuté le mur du cantonnement avec deux véhicules chargés d'explosifs, causant d'importants dégâts, ajoutant que le personnel de sécurité déployé aux différents points d'entrée de la zone avait livré la bataille avec les terroristes, éliminant six d'entre eux sur place. Selon des sources concordantes, l'explosion violente a tué douze citoyens et blessé 32 autres. A la suite de l'incident, un important contingent de policiers, de forces de sécurité et d'équipes de secours est arrivé sur les lieux et a transféré les blessés à l'hôpital central du district. Parmi eux, certains se trouvaient dans un état critique. Un état d'urgence a été décrété dans tous les hôpitaux du district, selon des sources hospitalières. Le président pakistanais, Asif Ali Zardari, a fermement condamné l'attentat terroriste, le qualifiant d'acte odieux survenu pendant le mois sacré du Ramadan.

R.I

PALESTINE

9500 détenus dans les prisons de l'entité sioniste

Le nombre de Palestiniens détenus dans les prisons de l'occupation sioniste est de 9500 jusqu'au début du mois de mars, a indiqué la Commission des affaires des détenus et des ex-détenus palestiniens et le Club des prisonniers. Dans un communiqué conjoint relayé hier par l'agence de presse Wafa, les deux associations ont précisé que «sur ce nombre, figurent 350 enfants et 21 femmes», notant que «ces données n'incluent pas tous les détenus de Gaza, en particu-

lier ceux arrêtés dans les camps de la région». Les mêmes sources ont rappelé que «le nombre total de détenus palestiniens dans les prisons d'occupation sioniste avant le début de l'agression contre la bande de Gaza, le 7 octobre 2023, était 5250». L'entité sioniste a infligé aux détenus toutes sortes de sévices La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la torture et autres peines ou traitements cruels, Alice Jill Edwards, a relevé que l'occupation sioniste a infligé

aux détenus palestiniens tous les traitements inhumains et dégradants au cours de leur détention, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Dans un rapport présenté mardi soir en marge de la 58ème session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies à Genève, Mme Edwards a affirmé que «l'administration sioniste a fait subir aux détenus palestiniens, particulièrement ceux arrêtés depuis le 7 octobre 2023, tous les traitements inhumains et dégradants».

Précisant que son constat est basé sur des témoignages de nombreux détenus palestiniens, la rapporteuse onusienne a indiqué que «l'entité sioniste a fait fi de toutes les lois et chartes onusiennes protégeant les détenus». Elle a assuré à ce propos que ses services s'attelaient à documenter tous les témoignages des détenus palestiniens victimes de mauvais traitements de la part de l'administration sioniste.

R.I

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL AÏSSAOUA À MILA 12 wilayas animeront la quatorzième édition

Du 8 au 11 mars, quatorze troupes et associations spécialisées dans l'art du aïssaoua ont été sélectionnées pour participer à la 14ème édition du Festival culturel national des Aïssaoua à Mila.

Le commissariat de la manifestation a reçu jusqu'au mois de février passé 25 demandes d'associations et de troupes de plusieurs wilayas pour participer à cette édition placée sous le slogan "Aïssaoua, entre la nécessité de l'écriture et l'impérative de la domiciliation". Pour assurer une participation de qualité et des concerts de haute facture durant les soirées du mois de Ramadhan 2025, les demandes ont été soumises à une commission artistique spécialisée qui a sélectionné 14 troupes et associations de 12 wilayas dont Tlemcen, Laghouat, Ghardaïa, Mostaganem, Constantine et Mila dont les concerts devront mettre en exergue les spécificités de ce patrimoine culturel immatériel dans chaque wilaya, a ajouté



la même source. Le commissariat du festival a mis en place toutes les conditions pour le succès de ce rendez-vous culturel dont le programme prévoit outre les concerts artistiques des conférences et

des activités de proximité à travers les grandes communes de la wilaya, selon la même source. La présente édition du festival a connu la publication d'un ouvrage, intitulé "Conférences sur la pensée

et l'art Aïssaoua", regroupant les communications présentées durant les précédentes éditions dont des exemplaires seront distribués gracieusement durant la cérémonie d'ouverture. R.C

Oran."Calligraphie arabe et art plastique" de l'artiste Kour Noureddine inaugurée

Le calligraphe Kour Noureddine met en avant la spiritualité de la calligraphie arabe à travers son exposition intitulée "Calligraphie arabe et art plastique : authenticité et modernité", organisée à Oran, avec une vision artistique et créative. L'exposition, visible depuis le début de la semaine, comprend 13 œuvres réalisées dans différents styles de calligraphie, notamment le Jali Diwani, le Thuluth, le Persan et le Soumbouli. Ces nouvelles créations, qui portent des versets coraniques encourageant le savoir, incitant à la patience et aux nobles valeurs, soulignent l'esthétique des lettres arabes à travers des compositions équilibrées et harmonieuses, enrichies par un jeu subtil de couleurs. L'exposition, qui se poursuivra jusqu'au 31 mars, offre au public l'opportunité d'apprécier davantage l'art de la calligraphie arabe et de découvrir la beauté de la typographie artistique. Chaque œuvre exposée se distingue par son originalité, illustrant ainsi la richesse de cet art en perpétuelle évolution et offrant aux artistes un large espace d'expression et de créativité. R.C

Bechar: La manifestation "Nuits du cinéma algérien" à partir de demain

Une manifestation intitulée "Nuits du cinéma algérien" sera organisée les 6, 13, 20 et 24 mars courant par le Club Taghit-Ciné, au musée de wilaya à Bechar. Plusieurs longs-métrages nationaux produits par le ministère de la Culture et des Arts seront projetés au cours de cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre le club Taghit-ciné et la direction locale du secteur de la Culture et des Arts, dans un but de valorisation du cinéma national. En plus des séances de projections des productions cinématographiques, suivies de débats, sont prévus plusieurs ateliers dédiés aux métiers du cinéma au profit des cinéastes-amateurs de la région. Il s'agit des ateliers d'initiation à l'écriture de scénarios de films, la musique de films, la réalisation cinématographique et un atelier consacré aux rôles des comédiens et acteurs dans le cinéma et le théâtre. R.C

Mascara: un programme d'activités culturelles et artistiques pour animer les soirées de Ramadhan

La direction de la Culture et des Arts a programmé des activités culturelles et artistiques pour l'animation des soirées du mois de Ramadhan. Ces activités, qui débuteront à la fin de la semaine, se dérouleront en collaboration avec la Maison de la Culture "Abi Ras-Enacir", la bibliothèque principale de lecture publique "Dr Yahia-Bouaziz" et le Théâtre Régional "Bachir Zafah". Elles comprendront des spectacles folkloriques interprétés par plusieurs groupes folkloriques de la wilaya, tels que "Sidi Blal", "Sahar Al-Lil" de la commune de Mascara, et "Al-Balalia" de la commune de Mohammadia. Le programme comprendra également des soirées musicales dans les styles andalous, populaire, ornaï, moderne et bédoui, animées par plusieurs groupes artistiques locaux, tels que "Naghman oua Sawi" et "Mahili El-Taybi" de Mohammadia, "Boudjel Imimoun" et l'Association Juvenile de musique "El-Maghdiria" de Mascara, ainsi que des spectacles de théâtre et de divertissement organisés par des associations du 4ème Art de la région et d'autres wilayas. Des chants religieux seront également présentés par plusieurs associations de la wilaya, telles que "El-Folkloria El-Taibia" de la commune de Oued El-Abtal, "Anamel Hawa" de Bouhenni, "Naseem El-Leil" de la commune de Mohammadia, et "Nassim Fennia" de la commune de Ghriiss. R.C

Shrek 5 : Zendaya rejoint la famille du film d'animation mythique

Le teaser de "Shrek 5" confirme les rumeurs, Zendaya rejoint la saga en incarnant la fille du ogre. Ce cinquième volet, prévu pour une sortie en décembre 2026, marquera la première aventure de la série depuis 2010, avec "Shrek 4 : Il était une fin". Les réalisateurs de "Shrek 5", Walt Dohrn et Conrad Vernon, reviennent aux commandes après avoir travaillé sur les précédents films de la franchise. Les acteurs emblématiques de la saga feront leur grand retour : Mike Myers reprendra son rôle de Shrek, Eddie Murphy celui de l'âne, et Cameron Diaz prêterait à nouveau sa voix à Fiona. En attendant, Shrek reste l'une des sagas les plus lucratives des dernières années au cinéma. Le premier film, sorti en 2001, a généré plus de 484 millions de dollars de recettes, posant les bases d'une franchise à succès. Trois ans plus tard, Shrek 2 a fait encore mieux, avec plus de 928 millions de dollars au box-office, introduisant de nouveaux personnages comme le Chat Potté, lequel a ensuite eu droit à sa propre série de films. R.C

Palais de la Culture Moufdi-Zakaria : Une deuxième soirée musicale pour les "Nuits de la Télévision"



Une soirée animée par de célèbres chanteurs de musique kabyle et chaoui a été organisée, lundi, par la Télévision algérienne dans le cadre du programme "Nuits de la Télévision". Organisée au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, à Alger, cette deuxième soirée du programme "Nuits de la Télévision" a été animée par le chanteur de musique chaoui, Ali Chibani, plus connu sous le nom artistique de Massinissa, et les chanteuses Celia Ould Mohand et Massa Bouchafa dans le genre kabyle. Massinissa a enchanté le public par l'interprétation de titres emblématiques puisés dans le répertoire chaoui authentique, telles que "Azul" et "Twiza", dans

une fresque musicale alliant instruments traditionnels (guesba et bendir) et modernes. Dans le genre kabyle, Celia Ould Mohand a ravi le public par ses propres chansons, mais aussi par l'interprétation de titres de grands noms de la musique kabyle, notamment "Aya Zarzour" de Cherifa et "Telt Yyam" de Lounis Ait Menguellet. Dans le même registre kabyle, la célèbre chanteuse Massa Bouchafa a galvanisé le public en interprétant un florilège de ses titres les plus emblématiques, tels que "Tamaghra" et "Inas Inas". Dans une déclaration à l'APS, le directeur de TV4 Tamazight, Kacem Dahmani, a précisé que les "Nuits de la

Télévision" s'inscrivent dans le cadre de la grille des programmes de la télévision publique pour le mois de Ramadhan 2025, soulignant que ces soirées musicales, organisées sous l'égide de la Direction de la production de la Télévision algérienne, visent à "rassembler les familles algériennes autour d'un divertissement de qualité" à travers "un programme culturel authentique et diversifié". Organisées par TV4, les huit soirées musicales prévues dans le cadre des "Nuits de la Télévision" seront diffusées sur les différentes chaînes de la télévision durant le mois sacré de Ramadhan. R.C

TÉLÉ

VISION



Joseph

21h10

LUCIEN JEAN-BAPTISTE



Elsbeth se retrouve membre d'un jury dans une affaire de meurtre. L'accusé, une femme, se serait introduit dans l'appartement de son voisin et l'aurait battu à mort avec une batte de baseball.

Chérie
25

Les nouvelles aventures de Cendrillon

21h05



Un soir, Marco débarque chez Julie pour lui demande de garder son fils. Pour le divertir, elle raconte au garçon l'histoire de Cendrillon, à sa façon, et avec de nombreux détails.

arte

Douglas is Cancelled

20h55



Douglas Bellows et Madeline Crow forment à l'écran un binôme complémentaire. Mais bientôt, Douglas se retrouve dans la tourmente.

W9

Le livre de la jungle

21h10

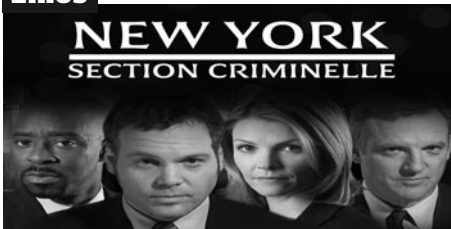


Mowgli n'est plus le bienvenu dans la jungle depuis que le redoutable tigre Shere Khan, promet d'éliminer celui qu'il considère comme une menace.

TF1

New York, section criminelle

21h05



Un scientifique, Karl Neminger, meurt dans la rue. Un thermos de café, contaminé par des déchets radioactifs, est retrouvé à côté de son corps.

CANAL+

AS Roma / Athletic Bilbao

21h00



Football. Ligue Europa. 8e de finale aller.

M6

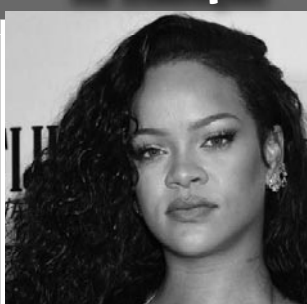
Pékin express

21h10



La huitième étape réserve de nombreuses surprises aux binômes toujours en lice, qui arrivent cette fois en Afrique du Sud, où ils découvriront la culture Zouloue.

Rihanna a honte de tous ses albums et n'aime pas écouter sa musique



Passionné par la musique autant que le cinéma, la littérature et le journalisme, il est incollable sur la scène rock indépendante et se prend de passion pour les dessous de l'industrie musicale et de l'organisation des concerts et festivals, où vous ne manquerez pas de le croiser.

Rihanna n'est pas fan de sa propre musique, et elle le fait savoir ! Dans une interview, la superstar dévoile le nom du seul album qu'elle n'a pas "honte" d'écouter dans sa carrière. A travers cette expression informatique, Rihanna révèle enfin la grande nouvelle que tout le monde attend désespérément : son nouvel album arrive ! Si elle n'a eu de cesse de le teaser et le reporter ces huit dernières années, la popstar semble avoir mis un coup de collier quant à ce neuvième opus qui, finalement, ne sera pas reggae.

"A chaque fois, je me disais : 'Non ce n'est pas moi, ça ne correspond pas avec mon évolution'. Au bout d'un moment, je suis revenue dessus et je me suis dit que ce temps passé loin de la musique devait compter pour ce prochain [disque] que tout le monde va écouter" atteste l'interprète de "Lift Me Up", elle qui a vu dans son nouveau rôle de mère un déclin à propos de sa carrière musicale : "J'ai été en studio pendant huit ans, mais ça ne m'avait pas frappé. C'est quelque chose que je recherchais. Je suis passée par des phases où je savais ce que je voulais. 'Ce genre d'album, pas celui-là...'. Alors que des rumeurs instantanées évoquent une résidence de six concerts au Stade Olympique de Londres cet été, Rihanna fait une confidence assez étonnante : elle n'est pas fan de sa propre musique ! Pire, seul un album trouve grâce à ses yeux et à ses oreilles. Il s'agit de son dernier en date, 'Anti', contenant les tubes 'Love On The Brain', 'Work' ou 'Kiss It Better', et que les fans écoutent en boucle en attendant la suite. 'J'écoute 'Anti' du début à la fin sans avoir honte. J'ai toujours eu honte [de mes albums]. Je n'aime pas écouter ma musique, mais pour 'Anti' je peux écouter l'album" explique Rihanna.

Quotidien National d'Information
Edité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général
Omar ATTIA

Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
L'Entreprise Nationale de communication,
d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.bran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

HORizontalement

- I. Cette année, Ravallac assassine le roi Henri IV.
- II. Charles Martel stoppe les Maures à Poitiers. Nombre de sièges à l'Académie Française.
- III. Selon le film de Clouzot, c'est là qu'habite l'assassin !
- IV. Un nombre palindromique* dont la somme des chiffres fait 5. Somme des quatre premiers nombres pairs.
- V. Un nombre de vierges controversé pour le martyr de Sainte Ursule.
- VI. Un nombre maximal pour l'indice pH. Un nombre premier.

VERTICALEMENT

1. L'an I de la République française.
2. Un multiple de 9. Nombre de sourates dans le Coran.
3. Multiple palindromique* de 1111.
4. Un préfixe pour les numéros de téléphone portable.
5. Multiple de 67.
6. Ce nombre, chez les Grecs anciens, s'appelait une "myriade".

* : un nombre palindromique se lit exactement de la même façon dans un sens comme dans l'autre

Grille muette N° 1116

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1 Ont leur territoire.2 Productrice de sirop.3 A fumé de l'herbe.- Une petite laine.4 Battissons le pavé.5 Passionné d'informatique.- Début de série.- Pas distraite par la droite.6 Langue.- Mesure l'énergie.- Chevêtre.7 Lanciers.- Note.- Régime de neutre.8 Le Bamboche (de).- Prendrait son courage à deux mains.9 Travaille à l'oeil.10 Fait du travail souterrain.- En 66.11 Mère de Conchobar.- Actrice française.- Note.12 Schutzstaffel.- Sinople.- Cubes.

Verticalement

- 1 Auteurs de la 'scène du puits' de Lascaux ?2 Font moins de déchets.3 Ladrerie.- Victime d'un parricide.4 En marge.- Epineux.5 Bêtes, dans les deux sens.- Préposition.- Distrait au son.6 N'est pas la tête de turc.- Nombre de puissances.7 Descente de rivière.- Béguine.8 Salut québécois.- Résipiscence.9 Suivriez le circuit.10 Assortisse.- Pièce romaine.11 Le Créateur de Tolkien.- En tête.12 (Te) déposeras.

Mots croisés grille N° 1116

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1 Barques sur le Nil.- Parler du Midi.2 Lis des marais.- Oeuvre de Charpentier.3 L'Ami du peuple.- Plantes alpestres.4 Pape ou empereur.- Serpent de verre.5 Femme de Kessel.6 Epinettes.- Exsangue.7 Mines.- Chassieuse.8 Parti ou classe, selon le sens.- En fin de vie.- Développement.9 Physicien allemand.- Symbole chimique.- Fleuve.10 Ensemble de lignes.- En jette !11 Lac de Russie.- Sensibilité d'un photographe.- Enki.12 Agave.- Place latine.

Verticalement

- 1 Un peu marmotte.- Jaunes, par exemple.2 Mis en quarantaine.3 Genre de fiction.- Dents du sanglier.4 Ont plus ou moins le même âge.- Vêtement japonais.5 Pipéracées.- Fils du Soleil.6 Sur Tille.- Sodium.- Avocat.7 Le dragon en faisait partie.- Le crocodile en fait partie.8 Nécessaire à l'heure.9 Vis.- Ile.10 Trouvent mieux ailleurs.11 Les arbres y cachent la forêt.- Dent.12 Classe.- Draille.

Ouverture d'une ligne de transport Blida-Djamaâ El-Djazaïr

Une ligne de transport pour relier le centre ville de Blida à Djamaâ El-Djazaïr à Alger a été ouverte durant ce mois de Ramadhan, a annoncé, mardi, l'Etablissement public de transport urbain et suburbain de Blida. Cette ligne de transport Bab Essett (centre ville de Blida) - Djamaâ El-Djazaïr sera ouverte à partir de ce mardi, pour permettre aux citoyens d'accomplir les prières surérogatoires (Tarawih) au niveau de cet édifice religieux tout au long du mois sacré, a-t-on ajouté de même source. L'horaire de départ de cette ligne a été fixé à 19h30 à partir du centre ville, tandis que le retour se fera à la fin de la prière des Tarawih, pour un tarif fixé à 520 DA (en aller-retour), selon la même source. Cette initiative se veut une "réponse à la demande exprimée par de nombreux citoyens pour accomplir les prières surérogatoires au niveau de cette mosquée enregistrant la présence de grands imams de renom", a précisé la même source.

TIARET

Saisie de près de 150.000 comprimés psychotropes

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Tiaret ont procédé, au cours de cette semaine, à la saisie de près de 150.000 comprimés psychotropes, a indiqué, hier, un communiqué de ces services. "Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, les unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Tiaret ont procédé, lors de deux opérations distinctes, à la saisie de près de 150.000 comprimés psychotropes", a précisé la même source. Ces opérations ont été menées "suite à une patrouille de routine effectuée par les membres de l'escadron territorial de sécurité routière de Tiaret, au niveau de deux barages de sécurité", a ajouté le communiqué. "La pre-

mière opération a permis l'interception et la fouille d'un camion suspect en provenance d'une wilaya voisine, dans lequel 137.000 comprimés psychotropes de type Pregabaline ont été découverts", selon la même source, qui a précisé que "le conducteur a été arrêté". Après parachèvement des procédures légales, un autre individu a été interpellé et un véhicule utilisé par les suspects pour surveiller les services de sécurité a également été saisi. La seconde opération a permis l'arrestation de deux individus et la saisie d'un véhicule à bord duquel ont été découverts 11.787 comprimés psychotropes soigneusement dissimulés dans des espaces aménagés à cet effet. L'enquête a révélé que les deux suspects étaient des repris de justice recherchés pour leur implication dans plusieurs affaires, tandis que deux autres individus sont toujours en fuite. Après parachèvement de toutes les procédures légales, les mis en cause seront déferés aux juridictions compétentes, a conclu le communiqué.

RELIZANE

Démantèlement d'un réseau national de vol de voitures

Les services de la Gendarmerie nationale de Relizane ont mis fin aux activités d'un réseau criminel composé de sept individus, spécialisé dans le vol de voitures et leur démontage, a indiqué, hier, le groupement territorial de ce corps de sécurité. La cellule de communication et des relations publiques a précisé que l'opération a été menée, récemment, par les membres de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Relizane, en coordination avec les sûretés des wilayas de Mascara et Relizane. Cette opération a permis de démanteler un réseau criminel national opérant dans le vol et le démontage de voi-

tures dans la wilaya de Relizane et dans plusieurs autres wilayas du pays, suite à des informations faisant état de plusieurs vols commis par une bande dans les communes de la wilaya.

Après des investigations, et en coordination avec plusieurs brigades territoriales au niveau national, une extension de compétence a été effectuée à plusieurs wilayas, où sept individus ont été arrêtés et l'identité de quatre autres impliqués dans l'affaire a été déterminée, avec la récupération de 11 voitures volées. Les investigations ont également prouvé l'implication des membres de ce réseau criminel dans 15 affaires de vol de voitures à travers les wilayas de Relizane, Tizaza, Blida, Mascara et Tizi Ouzou, selon la même source, qui a indiqué que cette bande utilisait des techniques modernes lors des vols, notamment l'utilisation de cartes mémoire. Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des individus impliqués dans cette affaire, qui seront présentés devant le procureur de la République territorialement compétent dès la fin de l'enquête, a-t-on précisé.

TLEMCEM

Fermeture de la télécabine pour une grande inspection

La télécabine de la wilaya de Tlemcen sera fermée à partir du 14 mars courant, pour la réalisation d'une grande inspection réglementaire, a annoncé, hier, l'Entreprise de transport algérien par Câbles (ETAC) dans un communiqué. "L'ETAC informe ses usagers que la télécabine de Tlemcen sera temporairement mise à l'arrêt, à partir du 14 mars 2025, pour la réalisation d'une grande inspection", a souligné l'entreprise, expliquant que l'opération est imposée par la réglementation et est essentielle pour garantir la sécurité et la fiabilité de l'installation. Cette inspection permet d'effectuer un contrôle approfondi de tous les composants essentiels du système câbles cabines, structures porteuses, motorisation et dispositifs de sécurité, a détaillé encore la même source. Ces travaux permettront à la télécabine de parcourir à nouveau environ 300.000 km en toute sécurité, est-il souligné. Depuis sa mise en service en 2018, la télécabine de Tlemcen a assuré plus de 24.000 heures d'exploitation, parcourue plus de 300.000 km et transportée en moyenne 1,2 million de passagers par an, rappelle l'ETAC, relevant qu'une disponibilité de plus de 98%, la télécabine de Tlemcen constitue "un mode de transport structurant et apprécié des habitants et visiteurs de la ville". Par ailleurs, l'ETAC affirme mettre "tout en œuvre pour que la télécabine puisse reprendre son service dès la grande rentrée des classes 2025". Pendant cette période, les usagers sont invités à prendre leurs dispositions pour leurs déplacements à l'aide des autres moyens de transport disponibles, a conclu le communiqué.

bine de parcourir à nouveau environ 300.000 km en toute sécurité, est-il souligné. Depuis sa mise en service en 2018, la télécabine de Tlemcen a assuré plus de 24.000 heures d'exploitation, parcourue plus de 300.000 km et transportée en moyenne 1,2 million de passagers par an, rappelle l'ETAC, relevant qu'une disponibilité de plus de 98%, la télécabine de Tlemcen constitue "un mode de transport structurant et apprécié des habitants et visiteurs de la ville". Par ailleurs, l'ETAC affirme mettre "tout en œuvre pour que la télécabine puisse reprendre son service dès la grande rentrée des classes 2025". Pendant cette période, les usagers sont invités à prendre leurs dispositions pour leurs déplacements à l'aide des autres moyens de transport disponibles, a conclu le communiqué.

DOUERA (ALGER)

Saisie de 20 quintaux de viande blanche impropres à la consommation

Les services de la Gendarmerie nationale (GN) ont mis fin à l'activité d'un abattoir clandestin de viande blanche impropre à la consommation humaine, et saisi 20 quintaux de cette viande avariée à la cité d'Ouled Mendil, commune de Douera (Alger), a indiqué, mardi, un communiqué de ce corps constitué. Ainsi, "il a été procédé à la mise en place d'un plan bien ficelé et des descentes ont été effectuées dans les lieux en coordination avec le bureau de contrôle et de répression des fraudes de l'Inspection du commerce de Draria, et le médecin vétérinaire au bureau d'hygiène à la commune de Douera", a ajouté la même source, faisant savoir que "le lieu a été trouvé dans un état catastrophique, sans

les moindres conditions d'hygiène et de conservation, d'autant plus que les produits saisis étaient destinés à la consommation. Il s'est avéré que le propriétaire de l'abattoir ne détenait aucun document l'autorisant à exercer cette activité". L'opération a permis "l'arrestation d'un individu et la saisie de 20 quintaux de viande blanche destinés à la vente", selon la même source, ajoutant qu'«après consultation des services vétérinaires spécialisés, il a été établi que la viande saisie était impropre à la consommation humaine». Après parachèvement de toutes les procédures légales, le mis en cause sera présenté devant le procureur de la République territorialement compétent, a conclu le communiqué.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

6 morts et 156 blessés en 24 heures

Six personnes sont décédées et 156 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés durant les dernières 24 heures à travers le pays, selon un bilan rendu public, hier, par la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été

enregistré à Ouargla avec deux décès et deux blessés, suite à une collision entre deux véhicules sur la route de l'aéroport, survenue dans la commune et daira de Hassi Messaoud, a précisé la même source.

CONDOLÉANCES

Le directeur général et l'ensemble du collectif du quotidien La Nation, profondément touchés par le décès de **Bachir Bessaci**, beau-père de leur collègue Arab CHIH, présentent à ce dernier ainsi qu'à toute la famille Bessaci leurs condoléances les plus attristées et les assurent en cette pénible circonstance de leur profonde compassion. Puisse Dieu le tout puissant accorder au défunt sa sainte miséricorde et l'accueillir en son vaste paradis. A Dieu nous appartenons et à lui nous retournons..

A Dieu nous appartenons et à Dieu nous retournons.



BOUIRA

Commémoration du 67e anniversaire de la mort du commandant Si Lakhdar



Des cérémonies commémorant le 67e anniversaire de la mort en martyry du commandant de la wilaya IV historique, Si Lakhdar, de son vrai nom Said Mokrani, ont été organisées séparément, mardi à Bouira et à Lakharia en présence des autorités locales ainsi que d'anciens moudjahidine, et de la famille du martyr. Au chef-lieu de la wilaya, c'est le Centre culturel islamique de la ville de Bouira qui a abrité les festivités commémorant la mort de Si Lakhdar, tombé au champ d'honneur après une bataille héroïque menée dans la nuit du 4 au 5 mars 1958 à Djebel Belgronne avec le commando Ali Khoudja et la Katiba Zoubiria. Lors de cette rencontre, les deux anciens moudjahidine Abdi Salah, et Ahmed Rehouane, et la famille révolutionnaire ont rendu un vibrant hommage à ce

héro de la Révolution connu pour ses succès militaires qui lui valent le surnom de «Falcon du Mont Zbarbar». Le début de la rencontre initiée par la direction des Moudjahidine, les responsables locaux de la wilaya à leur tête le wali Abdelkrim Laâmour, se sont rendus au carré des martyrs, où ils ont observé une minute de silence et récité la Fatiha du Saint Coran à la mémoire des Chouhada de la glorieuse Révolution du 1er Novembre 1954. Une exposition de photographies et de portraits de martyrs et d'anciens moudjahidine, a été également organisée à l'intérieur du Centre culturel islamique, ce qui a drainé une foule importante de visiteurs. Un film documentaire sur la vie et le combat du commandant Si Lakhdar a été diffusé lors de la cérémonie. Des dépliants retra-

çant la vie et le combat du martyr ont été également distribués aux participants et au public présent. Dans la ville de Lakharia (ouest de Bouira), et précisément au village natal du martyr, Guergour, une autre cérémonie a été organisée par les services municipaux avec les associations locales dont celle des activités El Salam, pour commémorer le 67e anniversaire de la mort du commandant Si Lakhdar, qui porte le nom de cette ville révolutionnaire. Réalisé par le Centre international de presse (CIP), un film documentaire intitulé «Les hommes du Mont Zbarbar, le commandant Si Lakhdar», a été projeté au public présent, dont des membres de la famille du martyr, ainsi que d'anciens moudjahidine de la région de Bouira.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS MENTAUX D'EL ATTEUF (GHARDAÏA)

Signature d'une convention entre l'ambassade du Japon en Algérie

Une convention a été signée, mardi à Alger, entre l'ambassade du Japon en Algérie et l'Association des parents d'enfants handicapés mentaux au centre psychopédagogique "Dar E Ihsane" d'El Atteuf (W. Ghardaïa), pour l'appui du projet d'aquaculture au profit de personnes à besoins spécifiques. Lors de la cérémonie de signature qui s'est déroulée au siège de l'ambassade en présence de l'ambassadeur du

Japon en Algérie, M. Kotaro Suzuki et du président de l'association, M. El Hadj Mohamed Smail, un don d'environ 70.000 euros a été fait au profit de l'association, dans le cadre de "l'appui au projet d'aquaculture destiné aux personnes à besoins spécifiques âgées de plus de 18 ans". Ce projet vise à fournir "les équipements et le matériel pour l'aquaculture et à assurer une formation professionnelle aux adultes parmi la ca-

tégorie des personnes à besoins spécifiques, afin de contribuer au développement des activités aquacoles dans le sud du pays. Créée en 1990, l'Association des parents d'enfants handicapés mentaux d'El Atteuf dispose d'un centre psychopédagogique pour enfants à besoins spécifiques, ainsi que d'un centre de formation professionnelle destiné aux adultes de la même catégorie.

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
05:51	13:04	16:14	18:43	20:05

Météo

Alger	24	Tizi Ouzou	23
Tiaret	23	Béjaïa	24
Constantine	24	Oran	22